



Plan de vigilance 2021

Altice France

SFR RMC BFM intelcia

La présente annexe a vocation à présenter l'approche du groupe Altice France (ci-après le « Groupe ») dans sa démarche de mise en conformité avec la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Stratégie et gouvernance

1.1 Stratégie

En tant qu'acteur majeur des Télécoms et Media, Altice France attache une importance particulière au respect des droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à la protection de l'environnement. Ces préoccupations se traduisent par des principes et des valeurs exposés dans le Code d'éthique et d'engagements du Groupe, dont la mise en œuvre est poursuivie par le biais d'actions et de politiques au niveau de ses activités Télécoms et Media. Le Groupe est convaincu de l'opportunité que constitue la loi sur le devoir de vigilance afin de renforcer et prolonger de façon cohérente ces actions et leur suivi.

Le Groupe Altice France a connu ces dernières années une profonde restructuration interne, marquée par l'intégration du Pôle Media (activités presse et audiovisuelles) qui a nécessité un premier plan de départ volontaire en 2021 au sein du Pôle Media, puis un deuxième plan de départ volontaire qui s'achèvera en 2022 pour le Pôle Télécoms. Compte-tenu de ce contexte de forte réorganisation, le groupe Altice France a privilégié une approche progressive et transversale de sa démarche de conformité afin de poser les fondations de son plan de vigilance. Intégré à sa nouvelle organisation interne, ce plan s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, opérationnelle et suivie, favorisant un dialogue rapproché avec les parties prenantes identifiées dans le cadre des différentes activités du Groupe.

1.2 Gouvernance et suivi

Le Compliance Officer du Groupe met en œuvre le plan de vigilance. Il est soutenu dans sa démarche par une équipe conformité dédiée, relayée par des relais opérationnels de conformité à l'échelle du Groupe.

Un comité « vigilance » a spécifiquement été créé afin d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du plan de vigilance. Ce comité est composé :

- ◆ du Compliance Officer et de l'équipe conformité;
- ◆ de la Direction des achats;
- ◆ de la DGROL (Direction de la Gestion des Risques et des Obligations Légales); dont :
 - ◆ un relai du pôle « Certifications & ESG » également chargée du reporting extra-financier;
 - ◆ un relai de l'activité d'audit interne;
 - ◆ un relai de l'activité de contrôle interne;
 - ◆ d'un relai de l'activité des relations sociales;
 - ◆ d'un relai de la Direction B2B;
 - ◆ d'un relai de la Direction Réseau;
 - ◆ d'un relai du Pôle Media.

Le comité vigilance se réunit régulièrement à l'initiative du Compliance Officer afin de s'assurer de la mise en œuvre et du suivi de la démarche, sur la base de plusieurs outils en cours de déploiement :

I. Le plan d'action

Le plan d'action priorise les actions à mettre en place dans le cadre du plan de vigilance du Groupe et du suivi de sa mise en œuvre effective.

Les principaux axes d'amélioration identifiés dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du Groupe font l'objet d'encadrés au sein du présent plan de vigilance.

II. Les fiches de risques

Les fiches de risques présentent l'analyse détaillée de chaque risque identifié et évalué, afin d'assurer la mise à jour et le suivi des mesures de prévention correspondantes. Les fiches de risques permettent le suivi opérationnel du plan de vigilance.

III. Les résultats du contrôle interne et de l'audit

Au regard des analyses de risques réalisées, les directions contrôle interne et audit interne complètent si nécessaire le référentiel de contrôles et intègrent des thématiques « Vigilance » dans le Plan d'Audit Interne. Les résultats des testings internes par le contrôle interne, les conclusions des audits internes et plans d'action associés sont partagés avec le Compliance Officer, afin d'assurer le suivi de la maîtrise des risques identifiés.

IV. La déclaration de performance extra-financière

Le groupe Altice France publie pour l'année 2021 sa deuxième Déclaration de Performance Extra-Financière. Cette dernière s'articule avec le présent Plan de vigilance et, ensemble, ces documents s'inscrivent dans la démarche de gestion des risques du Groupe. Ainsi, certaines données présentées dans le Plan de vigilance proviennent de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Un protocole de reporting a été défini et couvre, en 2020, les filiales des pôles Télécoms et Media du groupe Altice France ainsi que sa filiale Intelcia sur les domaines sociaux, environnementaux, sociétaux, éthique, qualité de service, innovation et accessibilité. Il référence et définit l'ensemble des indicateurs extra-financiers et précise leurs modalités de collecte et de contrôle. Le protocole a pour objectif d'assurer la fiabilité et l'homogénéité des données collectées. Il est mis à disposition lors de la vérification externe des données. Ses spécificités sont librement disponibles dans la note méthodologique annexée à la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Le protocole sert de référentiel pour les différents coordinateurs et contributeurs des filiales et doit être appliqué par tous les contributeurs impliqués dans le suivi des indicateurs et des données associées. Il doit permettre à chacun de comprendre la façon dont sont obtenues les données (périmètre, méthodologie de calcul, estimation, source etc.).

La stratégie RSE du Groupe repose sur les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (ODD), qui ont été définis pour soutenir et agir conformément aux 10 principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits humains, des pratiques de travail et de la lutte anti-corruption et la protection de l'environnement. Les ODD ont été adoptés par les Nations Unies en 2015 et comprennent des objectifs spécifiques à atteindre d'ici 2030. Grâce à ses politiques volontaristes, le Groupe contribue à la réalisation des ODD identifiés comme les plus importants au regard de ses domaines d'action et de compétences. Le groupe s'engage à analyser l'impact de ses activités sur ces objectifs, en tenant compte de la nature, de l'ampleur et du périmètre de son activité.



V. Les indicateurs de suivi

Des indicateurs quantitatifs ont été élaborés afin d'assurer le suivi effectif du plan de vigilance, sur chaque volet prévu par la loi.

Ces indicateurs s'inscrivent dans une stratégie de conduite progressive du changement et ont en particulier vocation à mesurer, pour chaque volet du plan de vigilance :

- ◆ la méthodologie mise en œuvre et l'association des parties prenantes à la démarche (modalités d'association, nature des parties prenantes associées, retours d'expériences des parties prenantes...);
- ◆ l'information et la formation des parties prenantes (nombre de personnes informées/formées, modalités d'information/formation, évaluations des formations...);
- ◆ l'efficacité de la démarche (nombre d'alertes reçues ou de non-conformités détectées, nombre de mesures correctives mises en place et taux de couverture, mise à jour des outils mis en place...).

Cartographie des risques d'atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et à la sécurité

Le groupe Altice France a poursuivi son travail d'identification et d'évaluation des risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant de ses activités et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'alinéa II de l'article L. 233-16 du code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

2.1 Méthodologie

I. Définition du périmètre

En premier lieu, afin d'appréhender son périmètre de vigilance au sens de la loi et d'en assurer la couverture sur la durée, le Groupe a défini :

- ◆ les sociétés et activités concernées par le devoir de vigilance au sein du groupe Altice France ;
- ◆ les parties prenantes pertinentes pouvant être identifiées au regard de ce périmètre.

II. Détermination du référentiel

En deuxième lieu, le Groupe a déterminé le référentiel sur lequel il a vocation à s'appuyer dans le cadre de cette démarche d'identification des risques. Les principaux textes composant ce référentiel sont les suivants :

- ◆ la Constitution française et le bloc de constitutionnalité, composé de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et de la Charte de l'environnement de 2004 ;
- ◆ la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- ◆ les dix principes relatifs au respect des Droits Humains et les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par le Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ;
- ◆ les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- ◆ les conventions fondamentales de l'OIT.

III. Typologie des risques

En troisième lieu, dans le cadre de sa démarche de cartographie des risques, le Groupe a élaboré une première typologie des risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Cette typologie des risques a été élaborée sur la base :

- ◆ de la collecte et de l'analyse des données internes existantes relatives aux risques concernés par le périmètre déterminé (cartographies des risques existantes, entretiens et indicateurs issus de la déclaration de performance extra-financière, rapports d'audits...) ;
- ◆ de l'analyse des risques liés aux secteurs des télécommunications et des médias (rapports publics, atelier avec les acteurs du secteur des Télécoms, veille sociétale...).

IV. Cartographie des risques

Sur la base de cette typologie des risques, une cartographie des risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement a été élaborée.

Indispensable levier de pilotage, la cartographie des risques constitue le socle de la stratégie de gestion des risques du groupe Altice France. Le Groupe dispose de différentes cartographies des risques en complément de celle relative au devoir de Vigilance, notamment Sapin II et DPEF. Cette dernière comprend plusieurs niveaux d'analyse dont celui, essentiel, des risques RSE. Elle permet notamment de mesurer les impacts négatifs potentiels sur la réalisation des Objectifs de Développement Durable et ainsi de prendre les engagements et dispositions nécessaires pour contrer ces effets. La cartographie des risques est mise en œuvre par les organisations afin d'appréhender l'ensemble des facteurs susceptibles d'affecter leurs activités et leur performance, dans l'objectif de se prémunir contre les conséquences juridiques, humaines, économiques et financières que pourrait générer une maîtrise insuffisante.

Le Groupe réalise un travail de revue opérationnelle périodique des risques avec le comité de vigilance et les relais compliance ainsi que leurs équipes, aux fins d'affiner l'identification et la priorisation des risques. En 2022, le groupe Altice France souhaite aller plus loin dans la mise à jour de sa cartographie des risques vigilance et lancera une nouvelle campagne de questionnaires à l'attention de ses collaborateurs clés, en commun avec sa cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence et sa matrice de matérialité afin de s'assurer de la globalité et de l'exhaustivité des risques pris en compte.

2.2 Risques identifiés

Cette cartographie des risques a permis d'identifier les principaux risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement suivants :

Droits humains et libertés fondamentales	Santé et sécurité	Environnement
1. Atteinte au droit à la vie privée	1. Attaque terroriste	1. Changement climatique
2. Travail des enfants	2. Souffrances psychologiques et harcèlement	2. Pollution grave
3. Travail forcé	3. Exposition à des contenus inadaptés	
4. Travail dissimulé	4. Risque d'épidémie (Covid 19)	
5. Atteinte au droit et à des conditions de travail satisfaisantes	5. Accidents graves (dont accidents et maladies professionnelles)	
6. Discrimination	6. Exposition aux radiofréquences et ondes électromagnétiques	
7. Atteinte à la liberté d'association et au droit syndical	7. Situation de terrain sous tension	
8. Atteinte à la liberté d'expression		

2.3 Typologie des parties prenantes

Comme indiqué dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière, le groupe Altice France est un acteur engagé auprès de ses parties prenantes. Elles font partie intégrante du modèle d'affaires de l'entreprise afin que chacune des initiatives lancées puisse répondre au plus grand nombre, et ainsi créer de la valeur pour chacune.

Le Groupe veille à la régularité, à la transparence et à la qualité de ses échanges avec chacune d'elles grâce à des instances et rendez-vous récurrents dédiés mais aussi au travers de sa participation à des groupes de travail multipartites sur des thèmes tels que l'impact environnemental du numérique.

Créer de la valeur pour...

les collaborateurs (employés, stagiaires, alternants, Instances représentatives du personnel, etc...)

Le groupe Altice France s'emploie à créer et à maintenir dans le temps des conditions de travail optimales pour ses collaborateurs (employés, stagiaires, alternants, Instances représentatives du personnel, etc...). Le groupe a à cœur de permettre à chacun de développer ses compétences et son employabilité en proposant des formations continues. Les collaborateurs des différents pôles d'activité sont aussi encouragés à s'engager grâce à des dispositifs de mécénats de compétences ou encore de soutien à des associations et à leurs actions.

les fournisseurs et partenaires, notamment associatifs : l'entreprise fait appel à des partenaires qui lui fournissent des logiciels, matériel informatique, etc.

Le groupe Altice France établit un dialogue continu et responsable avec ses fournisseurs pour promouvoir le développement durable tout au long de la chaîne de valeur.

Le groupe, notamment au travers de la Fondation SFR et de l'ancrage territorial fort d'Intelcia, s'investit auprès de ses partenaires associatifs, via des dispositifs d'accompagnement, des dons et le sponsoring d'actions locales.

les investisseurs : Altice France mène une politique d'investissements qui l'amène à recourir à des emprunts.

A travers la définition d'un modèle d'affaires financier et extra-financier et la construction d'une stratégie d'investissements dans les réseaux Très Haut Débit, et les nouvelles technologies, le Groupe s'assure une croissance économique qui profite à ses investisseurs.

les institutions (Arcep, CNIL, ANSSI, ADEME, CSA, AFA, collectivités, autres organismes de régulation) : Altice France répond aux obligations et demandes émanant des institutions françaises et européennes.

ARCEP, CNIL, ANSSI, ADEME, CSA, AFA...le groupe Altice France est en relation avec de multiples institutions françaises et européennes. Il répond à leurs obligations et à leurs demandes en participant notamment à des groupes de travail. Par exemple, SFR travaille aux côtés de l'ADEME et des autres opérateurs français à l'établissement d'outils de calcul de l'empreinte carbone du numérique.

les Clients B2C, B2B et consommateurs de contenus : Altice France répond aux besoins de ses clients grand public et entreprises tout comme aux besoins des spectateurs de ses chaînes de télévision, des auditeurs de ses radios et des utilisateurs de ses médias digitaux.

Les investissements dans le très haut débit, le développement de chaînes en locales et l'accompagnement dans la transition digitale de la relation clients participent à la modernisation de l'économie et l'attractivité des territoires au bénéfice de l'ensemble des acteurs économiques des particuliers aux entreprises en passant par les collectivités.

préserver la valeur et la richesse des écosystèmes

Le réchauffement climatique, la transition énergétique, les pollutions des écosystèmes, l'économie circulaire et la raréfaction des ressources sont des enjeux majeurs pour lesquels le Groupe Altice France se mobilise notamment à travers son plan « J'avance avec Altice » porté par ses pôles Télécoms et Media et la Charte d'Ecoresponsabilité d'Intelcia.

Procédures d'évaluation des tiers

Dans le cadre des relations du Groupe avec les tiers, le devoir de vigilance se traduit par :

- ◆ la prise systématique d'engagements avec les principaux fournisseurs et sous-traitants du Groupe;
- ◆ l'évaluation des principaux fournisseurs et sous-traitants en relation avec le Groupe.

3.1 Engagements

Les accords-cadres conclus par le Groupe avec ses principaux fournisseurs et sous-traitants intègrent systématiquement un engagement de ces derniers à respecter les principes de responsabilité sociale des entreprises. Conformément à l'analyse des risques, les fournisseurs et sous-traitants s'engagent à respecter les principes sociaux fondamentaux, la protection de l'environnement, la gestion des déchets et les principes d'éthique des affaires. En signant l'accord-cadre, les fournisseurs s'engagent également à se conformer aux dispositions du Pacte mondial des Nations Unies, initiative volontaire basée sur un appel aux entreprises à aligner leurs stratégies et opérations sur les principes universels des Droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et la lutte anti-corruption et à prendre des mesures qui feront avancer les objectifs de la société.

En ce qui concerne les principes sociaux fondamentaux, les principaux fournisseurs s'engagent à respecter les principes directeurs suivants, principalement issus des Conventions de l'Organisation internationale du travail :

- ◆ Travail des enfants : l'âge minimum d'admission à l'emploi doit être conforme à la législation applicable dans le pays d'accueil et ne peut en aucun cas être inférieur à 15 ans pour tout type d'activité ;
- ◆ Travail forcé et mauvais traitements : le travail forcé sous toutes ses formes est interdit et l'employeur doit respecter la dignité et les Droits de l'Homme de ses employés ;
- ◆ Temps et horaires de travail : les horaires doivent être conformes à la législation du pays ;
- ◆ Salaire vital et avantages sociaux : les salaires minima et les avantages sociaux versés aux employés doivent être conformes à la législation du pays ;
- ◆ Liberté d'expression : la liberté d'association et le droit à la négociation collective doivent être respectés ;
- ◆ L'égalité des chances et la non-discrimination : toute discrimination concernant le recrutement, la formation, la promotion, la rémunération, etc. fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, l'ethnie, un handicap, la religion, l'appartenance à un parti politique ou à un syndicat, etc., est interdite ;
- ◆ Santé, hygiène et sécurité au travail : l'employeur doit assurer à ses salariés des conditions d'hygiène et de sécurité optimales sur tous ses sites.

Concernant la protection de l'environnement, la gestion des déchets et la performance énergétique, les principaux fournisseurs s'engagent à prendre en compte toutes les mesures liées à la protection de l'environnement, à la gestion des déchets et à la performance énergétique pour la durée du contrat cadre. En particulier, ils s'engagent à :

- ◆ mettre en œuvre des moyens pour éliminer ou réduire les sources de pollution générées par ses activités, mesurer et réduire ses émissions, préserver les ressources naturelles, éviter ou minimiser l'utilisation de substances dangereuses et favoriser le recyclage ou la réutilisation des déchets tout en assurant leur traçabilité ;
- ◆ veiller à ce que les déchets et plus particulièrement les déchets dangereux soient gérés de manière sûre sur tous ses sites (ex : opérations de manutention, stockage, etc.) et gérés par les filières de recyclage appropriées conformément aux lois applicables ;
- ◆ déployer ses meilleurs efforts pour réduire les emballages de ses produits, et à cet effet, contribuer au développement du recyclage et de la revalorisation ;
- ◆ intégrer une démarche d'amélioration continue vers l'excellence en matière d'environnement et de maîtrise de l'énergie dans sa politique qualité ;
- ◆ respecter les réglementations spécifiques telles que :
 - La directive européenne 2002/96 / CE du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ;
 - Le règlement européen 1907/2006 / CE du 18 décembre 2006 sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation et les restrictions des produits chimiques ;
 - La directive européenne 2002/95 / CE du 27 janvier 2003 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Concernant les Principes d'Ethique des Affaires, les principaux fournisseurs s'engagent notamment à :

- ◆ se comporter loyalement et équitablement dans toutes leurs relations avec leurs fournisseurs et partenaires ;
- ◆ prévenir toute forme de corruption et de trafic d'influence.

Le respect de ces obligations peut faire l'objet de demande d'informations, de documents ou d'audits.

Approfondissant cet engagement, le pôle Télécoms d'Altice France s'est doté en 2021 d'une politique d'Achats Responsables. Cette politique se décline en 3 axes sur lesquels le pôle Télécoms a pris des engagements :

- ◆ l'achat de produits et services plus responsables et la réduction des impacts environnementaux :
 - définir des objectifs sur la mise en œuvre des engagements RSE, notamment pour réduire les gaz à effets de serre ;
 - identifier les activités les plus génératrices d'émissions de CO2 et mettre en place des plans de réduction sur l'achat des produits et services concernés ;
 - acheter des équipements réseaux moins énergivores ;
 - promouvoir l'économie circulaire au travers des produits proposés aux clients.

- ◆ la création d'un écosystème de fournisseurs engagés :
 - faire de la politique sociale et environnementale des fournisseurs un critère de sélection et de suivi ;
 - accompagner les fournisseurs dans la mise en place de pratiques sociétales responsables ;
 - mettre en place un système de veille réglementaire et s'assurer de la mise en conformité des parties intéressées ;
 - formaliser l'engagement des fournisseurs, au travers de la signature du Code d'Ethique et d'Engagement et de l'Annexe Responsabilité Sociétale et Environnementale (« Annexe RSE »).

- ◆ la construction de relations respectueuses et équilibrées :
 - instaurer un dialogue continu et une relation durable avec les fournisseurs ;
 - lutter contre la corruption et le trafic d'influence ;
 - promouvoir et respecter les Droits Humains dans la sphère d'influence du pôle ;
 - lutter contre la discrimination et promouvoir la diversité ;
 - veiller à l'équité financière vis-à-vis des fournisseurs.

3.2 Evaluation

Le groupe Altice France a recours à l'outil E-Attestation pour les évaluations des tiers, mais par ailleurs, les principaux fournisseurs du Groupe sont également évalués annuellement et, si nécessaire, des audits fournisseurs sont effectués pour traiter les risques identifiés lors d'évaluations régulières des risques.

Les fournisseurs sont ainsi évalués, concernant le volet Responsabilité Sociétale et Environnementale, sur la plateforme ACESIA, solution gérée par le groupe Afnor, qui adresse les prismes suivants :

- ◆ sociaux (santé, sécurité, management des ressources humaines, insertion, handicap) ;
- ◆ environnementaux (management de l'environnement, gestion des déchets, eau, énergie...) ;
- ◆ éthiques (loyauté dans les affaires) ;
- ◆ et plus largement de responsabilité sociale (relations avec les parties prenantes, ancrage territorial...).

Si nécessaire, la Direction des Achats effectue un suivi des actions correctives des fournisseurs pour améliorer leur performance RSE. Les fournisseurs faisant l'objet de ce suivi sont ceux ayant obtenu une note insuffisante et/ou présentant un écart important avec la moyenne de leur secteur d'activité.

Par ailleurs, dans le cadre de son devoir de vigilance, l'annexe Altice France sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale est également systématiquement jointe à l'ensemble des contrats Télécoms. En signant l'Annexe RSE, les fournisseurs s'engagent notamment à respecter les principes de l'Organisation Internationale du Travail ainsi que du Global Compact des Nations-Unies relatifs aux respects des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Enfin, des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires sont effectuées au regard de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence, dans le cadre de la loi Sapin II.

Le Groupe a opté pour une démarche anti-corruption complète pour évaluer ses tiers au regard des risques d'atteinte à la probité. Le mode opératoire d'évaluation est adapté aux populations concernées, ainsi le dispositif est semblable mais pas identique pour les fournisseurs ou les clients B2B. Au sein des directions achats, des questionnaires dédiés à l'évaluation des risques de corruption, de trafic d'influence et plus largement d'éthique des affaires (conflit d'intérêts, prévention des risques...) sont systématiquement adressés aux nouveaux fournisseurs et évalués par l'équipe compliance lorsqu'un signal d'alerte est identifié par un acheteur lors de toute entrée en relation ou lors d'une modification du fournisseur. Ces évaluations donnent lieu à la mise en place, par l'équipe compliance, de mesures correctives au regard du niveau de risque identifié. Côté clients B2B, les commerciaux, qui travaillent avec l'outil Sesame, peuvent remonter à tout moment une alerte à la Compliance et demander une évaluation approfondie du client.

Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

4.1 Sensibilisation

Le Groupe accorde une importance particulière à la sensibilisation des managers et opérationnels dans le cadre de la démarche de compliance entreprise.

Ainsi, une boîte à outils « Éthique & Compliance » a été créée, sur laquelle différents documents sont à disposition des collaborateurs, dont notamment :

- ◆ une vidéo du président Directeur Général d'Altice France rappelant les engagements du Groupe en matière de compliance et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- ◆ le Code d'éthique et d'engagements du Groupe, qu'il est prévu de mettre à jour en 2022 disponible sur le site institutionnel d'Altice France, faisant l'objet d'une communication régulière aux nouveaux fournisseurs et/ou fournisseurs existants, et qu'il est envisagé de mettre à jour en 2022 ;
- ◆ un guide relatif à l'utilisation du dispositif d'alerte et un formulaire d'alerte ;
- ◆ un kit « compliance » dans la relation des collaborateurs avec les tiers ;
- ◆ une rubrique spécifique dédiée au devoir de Vigilance mettant à disposition des collaborateurs le Plan de Vigilance, la Déclaration de Performance Extra Financière, la politique Achats Responsables et l'Annexe RSE.

En complément, les sessions de formation des populations les plus exposées aux risques, relative à l'éthique et à la conformité, intègrent désormais régulièrement un point d'attention sur le devoir de vigilance du Groupe et ses enjeux.

4.2 Actions de prévention et d'atténuation

Les principales actions d'atténuation et de prévention des risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement sont mises en œuvre par le Groupe par catégorie de risques et se traduisent par les mesures suivantes :

I. Dispositions communes

Le Groupe tient à mettre à disposition de tous ses collaborateurs les documents utiles à leur bonne compréhension des mesures mises en œuvre, ainsi une boîte à outils « éthique et compliance » a été mise en place sur Intranet. En outre, le Groupe diffuse régulièrement sur l'Intranet les documents, notamment RH, détaillant les politiques internes.

Le Code éthique et d'engagements, évoqué plus haut, est adressé aux tiers entrant en relation avec le Groupe afin qu'ils en respectent les termes. Les fournisseurs du Groupe doivent par ailleurs, avant toute entrée en relation, compléter un questionnaire compliance anticorruption. Les fournisseurs critiques font par ailleurs l'objet d'une évaluation RSE via ACESIA, conformément à la politique d'Achats Responsables.

Enfin, le Groupe s'engage à respecter toutes les législations qui lui sont applicables, que ce soit en matière de respect des droits humains et des libertés fondamentales, de respect de la santé et sécurité ou de respect de l'environnement.

II. Droits humains et libertés fondamentales

Le Groupe attache une très grande importance à l'éthique des affaires et aux comportements de ses tiers. Ainsi, les accords cadre entre le Groupe et ses fournisseurs incluent l'Annexe RSE qui impose différentes obligations comme l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé ainsi que l'obligation au respect du salaire vital, des avantages sociaux, du temps et des horaires de travail, et l'interdiction de discrimination.

Dans la continuité de cette démarche, le Groupe prend en compte la politique RSE des fournisseurs dans l'attribution de ses appels d'offres.

Le Groupe a mis en place, dans le cadre de sa politique « Qualité de vie au travail » notamment :

- ◆ une politique de promotion et de respect des conventions fondamentales de l'OIT ;
- ◆ une politique de sécurité et de confidentialité des données personnelles basée sur la norme ISO 27001 relative aux systèmes de gestion de la sécurité de l'information ;
- ◆ un Intranet de sécurisation et centralisation des données internes ;
- ◆ une charte des données personnelles à destination des clients applicables à l'ensemble des processus impliquant une collecte des données personnelles des clients ;
- ◆ des procédures de sensibilisation des collaborateurs (formations) et des clients à la collecte illégale de leurs données par Internet (phishing, spams, etc.) ;
- ◆ des politiques d'élimination des discriminations en matière d'emploi, égalité des genres / diversité ;
- ◆ une politique de conciliation vie privée/vie professionnelle avec notamment des congés spéciaux, la signature d'un accord de télétravail ou encore l'accès à une conciergerie ;
- ◆ un accompagnement et d'aménagements spécifiques aux collaborateurs impactés par le handicap/ accessibilité des services aux handicapés ;
- ◆ d'un numéro vert dédié pour informer les collaborateurs à propos du statut de travailleur handicapé et des protections qu'il inclut ;
- ◆ des actions de parrainage par la Fondation SFR.

III. Santé et sécurité

Le Groupe a mis en place une politique santé et sécurité au travail qui est accessible pour tous les collaborateurs sur l'Intranet.

Le Groupe évalue les risques professionnels en suivant une méthodologie harmonisée pour les sociétés du Groupe à laquelle ont été associées les nouvelles Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT). Ces risques sont retranscrits dans chaque Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels.

Régulièrement, le Groupe diffuse des rappels en matière de sécurité auprès de ses collaborateurs exposés et leur fait réaliser des exercices d'évacuation des bâtiments, en cas d'incendie. Le Groupe dispose d'un catalogue des Équipements de Protection Individuelle et actualise les besoins opérationnels en termes d'habilitations électriques. Ses prestataires techniques font l'objet de plans d'accompagnement et de sensibilisations régulières.

Le Groupe a par ailleurs lancé un e-learning en matière d'accident grave. De plus, dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19, le Groupe diffuse régulièrement des politiques de prévention du risque épidémique sur l'Intranet. Le télétravail est généralisé lorsque nécessaire, et le protocole sanitaire est rigoureusement appliqué s'agissant des collaborateurs présents sur site. Des points d'étape et de suivi de la situation avec les instances représentatives du personnel ont lieu régulièrement.

Concerné par le bien-être de ses collaborateurs, le Groupe a mis à disposition un numéro d'appel de soutien avec une assistance sociale et psychologique ainsi qu'une politique d'accompagnement et disponible sur l'Intranet pour sensibiliser et informer les collaborateurs des mesures mise en place par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe sensibilise ses consommateurs au regard du Débit d'Absorption Spécifique (DAS - niveau d'absorption par le corps des radiofréquences émises par un téléphone mobile lorsqu'il fonctionne à pleine puissance) avec l'affichage du DAS dans tous les points de vente opérateurs. Il tient également à communiquer de bonnes pratiques à l'attention des clients en diffusant notamment le Guide « Mon mobile et ma santé » édité par la Fédération Française des Télécoms disponible sur le site du Groupe.

Enfin, des représentants du pôle Télécoms du groupe Altice France sont présents à des ateliers d'informations avec les parties prenantes sur l'exposition aux ondes électromagnétiques.

IV. Environnement

En matière d'environnement et comme indiqué dans sa déclaration de performance extra-financière, en 2021, le Groupe a encore renforcé ses engagements environnementaux et a travaillé à la déclinaison de sa politique environnementale sur l'ensemble de ses pôles d'activité au travers de ses trois axes stratégiques :

- ◆ lutter contre le réchauffement climatique et pour l'efficacité énergétique :
 - Réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2030 ;
 - Contribuer à la neutralité carbone grâce à la réduction ou la compensation de l'ensemble des émissions des scopes 1 et 2 ;
 - Etendre le calcul du scope 3 pour réduire les émissions tout au long de la chaîne de valeur ;
 - Réduire annuellement de 12 % la consommation électrique du réseau ramenée à l'usage client.
- ◆ Devenir acteur de l'économie circulaire et de la réduction des déchets :
 - Réduire les emballages des produits : 100 % des emballages commercialisés conformes à la charte d'écoconception emballage en 2023 ;
 - Conception responsable : 100 % des produits commercialisés conformes à la charte d'écoconception en 2025.

- ◆ Favoriser une consommation plus responsable et sensibiliser ses parties prenantes aux enjeux du développement durable :
 - Améliorer la sensibilisation des clients, collaborateurs et partenaires aux enjeux environnementaux;

DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

- ◆ Respect de la législation
- ◆ Politique de traçabilité des minerais provenant des zones de conflits
- ◆ Questionnaires et veille régulière à l'attention des tiers
- ◆ Politique de sécurité et de confidentialité des données personnelles basée sur la norme ISO 27001
- ◆ Politique "Qualité de vie au travail"
- ◆ Charte et Label "Diversité"
- ◆ Accord sur la promotion du dialogue social
- ◆ Actions de parrainage pour la Fondation SFR
- ◆ Politique des Achats Responsables

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- ◆ Respect de la législation
- ◆ Politique Santé et sécurité au travail
- ◆ Communications régulières relatives au risque épidémique
- ◆ Accompagnement des collaborateurs dans le contexte de la crise sanitaire
- ◆ Harmonisation de l'évaluation des risques professionnels et mise en place de groupes de travail sur la prévention des risques avec les représentants du personnel
- ◆ Plans d'accompagnement et sensibilisations régulières des prestataires techniques
- ◆ Catalogue des Equipements de Protection Individuelle
- ◆ Dispositif de sécurité à l'entrée des sites
- ◆ Ateliers avec les parties prenantes sur les ondes électromagnétiques
- ◆ Sensibilisation et information des consommateurs au regard du Débit d'Absorption Spécifique
- ◆ Stratégie de protection des publics vulnérables
- ◆ Politique Achats Responsables

ENVIRONNEMENT

- ◆ Respect de la législation
- ◆ Certifications ISO 50001 et ISO 14001
- ◆ Mise en place d'une politique d'optimisation de la consommation d'énergie
- ◆ Mise en place de procédures de tri et de reprise des déchets (dont les équipements mobiles)
- ◆ Adhésion à plusieurs éco-organismes agréés de gestion des déchets
- ◆ Mise en place du manifeste "J'avance avec Altice"
- ◆ Mise en place d'une politique de limitation des déplacements des collaborateurs
- ◆ Politique des Achats Responsables
- ◆ Politique Energétique comprenant les taxes carbone
- ◆ Charte Eco-Responsable
- ◆ Programme Greener Altice

CONDUITE DU CHANGEMENT ET SUIVI

- ◆ Gouvernance
- ◆ Code d'éthique et d'Engagements
- ◆ Sensibilisation et formations
- ◆ Boîte à outils "Ethique & Conformité"
- ◆ Engagement et sensibilisation des fournisseurs et sous-traitants
- ◆ Accessibilité du dispositif d'alerte
- ◆ Indicateurs de suivi et reporting
- ◆ Contrôle interne
- ◆ Audit
- ◆ Politique Achats Responsables

Mecanisme d'alerte

Altice France a mis en place un dispositif d'alerte prenant la forme d'une adresse mail dédiée, permettant de signaler l'existence ou la réalisation de risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités du Groupe, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs. Ce dispositif d'alerte est, par ailleurs, mutualisé avec le dispositif d'alerte Sapin II, à ce titre les lanceurs d'alertes répondant aux critères sont protégés au titre du régime protecteur instauré par la loi Sapin II.

Les alertes sont traitées par le Compliance Officer, pouvant être accompagné par un comité ad hoc, constitué en fonction de l'objet de l'alerte. Dans ce cadre, les personnes chargées de recevoir les alertes ainsi que les managers pouvant être amenés à en traiter ont été formés.

S'agissant des collaborateurs, un guide relatif au lancement d'une alerte ainsi qu'un formulaire d'alerte sont mis à leur disposition sur les Intranets du Groupe dans une rubrique dédiée, afin d'en renforcer l'accessibilité.

Compte rendu de mise en oeuvre du plan de vigilance

En application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le Groupe a établi, en complément de son plan de vigilance, un compte-rendu de la mise en œuvre effective de son plan de vigilance au cours de son exercice 2021.

Ce compte rendu présente les mesures prises en 2021 au titre de chaque mesure imposée par la loi ainsi que les axes d'amélioration continue envisagés par le Groupe Altice France :

Stratégie et gouvernance

Laurent Halimi, Directeur juridique, membre du COMEX et Compliance Officer, du groupe Altice France a poursuivi en 2021 la mise en œuvre du plan de vigilance.

Conformément à son plan d'action, le Groupe a continué de déployer ses dispositifs d'atténuation et de prévention des risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.

Altice France a également communiqué régulièrement avec les collaborateurs du Groupe grâce aux articles réguliers sur la Compliance mis à la Une sur son Intranet. Véritable espace de partage, l'Intranet permet la mise en visibilité auprès des collaborateurs des outils existants mis à leur disposition.

Axes d'amélioration continue :

- ◆ Points en COMEX sur les différents enjeux Compliance : anticorruption, Vigilance et RSE
- ◆ Mise en place d'indicateurs qualitatifs de suivi

Cartographie des risques d'atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la sante et à la sécurité

En 2021, le groupe Altice France a mis à jour sa liste d'enjeux RSE suite aux travaux d'identification des enjeux de sa filiale, Intelcia, et aux retours de ses différentes parties prenantes. Afin de définir les enjeux porteurs de risques, le Groupe s'est appuyé sur l'analyse des risques stratégiques menée annuellement par ses auditeurs internes auprès des collaborateurs directement rattachés aux membres des Comités Exécutifs des pôles Télécoms et Media. Les périmètres concernés ont préalablement été analysés sous l'angle de la RSE afin de leur affecter une pondération cohérente avec leur criticité. Une synthèse de cette analyse est présentée aux membres du Comex pour validation.

L'analyse des risques a permis d'identifier les risques bruts auxquels le Groupe pourrait être confronté en raison de ses activités et de ses marchés. Ces risques ont par la suite été évalués selon leur probabilité d'occurrence et leur niveau d'impact au niveau réglementaire, opérationnel, financier et en matière de réputation. Une échelle de probabilité (cas isolé, occasionnel, possible, probable) et une échelle de magnitude de l'impact (faible, modéré, significatif, critique) ont été utilisées pour réaliser l'exercice. Une pondération a été ajoutée à l'ensemble de ces notes en fonction de la criticité de l'activité de la Direction au regard de la performance RSE du Groupe, mais également en fonction du nombre d'impacts RSE que comportait chaque risque.

Dans un second temps, chaque facteur de risque identifié par la Direction a été, lorsque pertinent, associé à un des grands enjeux prédéfinis. Cette étape a permis d'identifier et de hiérarchiser les enjeux extra-financiers du Groupe.

De plus, les enjeux importants et sectoriels ont également été ajoutés (indicateurs SASB, benchmark sectoriel). Sur la base de cette analyse, une liste d'enjeux extra-financiers significatifs a été élaborée par rapport au nombre d'occurrences de l'enjeu dans l'analyse des risques du groupe ainsi que sa notation nette pondérée.

Le groupe Altice France a donc pu considérer les enjeux suivants comme des risques extra-financiers :

- ◆ Qualité et Continuité de services ;
- ◆ Achats responsables et Ethique des affaires ;
- ◆ Sécurité et Confidentialité des données clients ;
- ◆ Innovation ;
- ◆ Changement climatique et Efficacité énergétique ;
- ◆ Economie circulaire et Réduction des déchets ;
- ◆ Consommation responsable et Sensibilisation ;
- ◆ Emploi et Relations sociales ;
- ◆ Gestion des carrière, emplois et compétences ;
- ◆ Diversité, égalité des chances et non-discrimination ;
- ◆ Santé, Sécurité et Bien-être ;
- ◆ Ancrage territorial ;
- ◆ Inclusion numérique ;
- ◆ Engagements auprès des communautés et en faveur des Droits Humains.

De plus, Altice France a également mené une analyse des risques dans le cadre de la loi Sapin II et de la loi sur le devoir de vigilance.

En effet, le comité de vigilance s'est réuni en 2021 et a mis à jour les fiches de risques nécessaires à la cartographie des risques. La mise à jour régulière des fiches de risques permet d'affiner l'identification et la priorisation des risques d'atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et à la sécurité au sein du Groupe.

Axes d'amélioration continue :

- ◆ consolider le périmètre de vigilance concerné
- ◆ affiner l'analyse opérationnelle des risques sur la base d'un travail mené en concertation avec les parties prenantes identifiées par le Groupe
- ◆ le groupe Altice France souhaite aller plus loin dans la mise à jour de sa cartographie des risques pour 2022. Les personnes clés du Groupe, permettant la centralisation des informations sur Vigilance, Sapin II et la matrice de matérialité feront à nouveau l'objet d'un entretien avec la Compliance et des questionnaires spécifiques seront adressés à des opérationnels identifiés. Cela permettra une cohérence dans l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation conjointe des risques Sapin II, Vigilance et RSE.

Procédures d'évaluation des tiers

À fin décembre 2021, 304 évaluations RSE ont été effectuées, et toute la base fournisseur Télécoms a été évaluée dans le cadre du dispositif anticorruption. Le suivi des fournisseurs ayant obtenu une note jugée trop basse ou trop éloignée à la moyenne de secteur a été formalisé en 2021 et mis en place par la Politique d'Achats Responsables.

En 2021, le Groupe a poursuivi l'analyse préalable et systématique de ses fournisseurs et clients B2B qui permet de remonter des signaux d'alerte à l'équipe Compliance et de lancer des évaluations approfondies. Démarche anticorruption qui a été complétée par l'intégration des fournisseurs Media au processus d'évaluation existant au sein des achats, à la suite de la mutualisation des pôles Media et Télécoms en 2021.

Ces évaluations anti-corruption font l'objet d'un suivi et d'un contrôle spécifique.

Le dispositif dans sa globalité a été approfondi fin 2021. Le Groupe a, en effet, fait appel à un prestataire externe, ALTARES, pour procéder à une évaluation en masse des bases actives du Groupe pour ses fournisseurs Media et Télécoms ainsi que ses clients B2B. Les évaluations réalisées par ALTARES seront analysées et traitées le cas échéant en 2022.

Par ailleurs, afin de réduire les risques environnementaux, sociaux et éthique tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de créer de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes, le pôle Télécoms s'est doté en 2021 d'une Politique d'Achats Responsables.

Comme évoqué plus haut, cette politique se décline en 3 axes sur lesquels le pôle Télécoms a pris des engagements :

- l'achat de produits et services plus responsables et la réduction des impacts environnementaux ;
- la création d'un écosystème de fournisseurs engagés ;
- la construction de relations respectueuses et équilibrées.

Enfin, le groupe Altice France dispose d'une procédure spécifique relative à la sous-traitance et permettant notamment de se prémunir contre les risques liés au travail dissimulé. Une obligation d'agrément des sous-traitants est imposée aux fournisseurs qui ont également l'obligation de s'assurer de la régularité de la situation de ces entreprises y compris des entreprises étrangères.

Axes d'amélioration continue :

- ◆ s'assurer de la mise à jour régulière et de la mise à disposition de la documentation au niveau de l'ensemble des collaborateurs du Groupe
- ◆ renforcer la sensibilisation à l'égard de l'ensemble des parties prenantes

Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

En 2021 le Groupe a approfondi sa nouvelle méthode de formation de ses populations à risques afin de s'adapter à la crise sanitaire et au changement des conditions de travail des collaborateurs qui implique plus de télétravail. Le Groupe a donc poursuivi le déploiement de modules en ligne et les supports numériques en favorisant ses communications internes.

Par ailleurs, après avoir très largement déployé son dispositif de formation en lançant en 2020 une campagne de sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs, notamment au risque de cyberattaque, le Groupe a poursuivi ses actions de prévention et d'atténuation des risques. Le Groupe a ainsi continué le renforcement de sa communication interne, via la diffusion sur ses Intranets d'informations spécifiques à l'intention des collaborateurs, notamment sur : le droit à la déconnexion, la discrimination, les mesures liées au coronavirus, les mesures de soutien existant dans le groupe (numéros de soutien), plan d'actions, etc...

Ainsi, pour exemple, 97 % de la population du B2B a entièrement été formée à l'anti-corruption via la plateforme Link & Learn et grâce à un parcours complet incluant un module de base, un quiz et un module spécifique sur l'évaluation des clients. En outre, le Groupe a mis en place plusieurs actions d'adaptation au contexte de la crise sanitaire. Les risques spécifiques liés à chacun des postes ont été identifiés, et des fiches de prévention ont été transmises aux collaborateurs. Le mode de travail a ainsi été révisé et adapté en conséquence, en concertation avec les instances représentatives. L'ensemble des mesures de prévention du risque épidémique ont en outre été diffusées sur les Intranet du Groupe.

En matière environnementale, le Groupe s'est notamment engagé dans une politique visant à réduire son impact énergétique. En 2021, le groupe a enregistré une réduction annuelle de la consommation électrique ramenée à l'usage client de -25,65 %. De plus, le groupe a lancé une politique de verdissement de son approvisionnement en énergie, ainsi 10 % de l'électricité consommée en 2021 était issue d'énergies renouvelables. Les infrastructures réseaux du groupe qui représentent la majorité de ses consommations énergétiques, sont certifiées ISO 50001 pour leur système de management de l'énergie.

Le Groupe tend vers une économie circulaire, c'est-à-dire vers une gestion sobre et efficace des ressources. Pour ce faire, le Groupe s'engage à travers l'écoconception de ses produits, la réduction des déchets plastique, la réutilisation et le réemploi de ses box et téléphones portables et la valorisation de tout produit en fin de vie.

Fin 2020, le groupe Altice a lancé son programme, Greener Altice. Il a la particularité de rassembler les experts de l'ensemble des filiales d'Altice, maison mère d'Altice France, autour d'un objectif commun : améliorer la performance environnementale des équipements en mettant en place des actions d'écoconception. Il concerne l'ensemble des équipements vendus par le Groupe et se décline en 3 plans d'action : les équipements fixes, les smartphones et les accessoires.

Ce programme est décliné en une charte d'écoconception des produits (en particulier des box) et une charte d'écoconception des emballages. Un travail a également été mené sur les nouveaux produits sortis en 2021 avec le premier smartphone Altice écoconçu, mais également la gamme Made in Europe, regroupant des accessoires fabriqués en Europe à partir de déchets plastique marins certifiés par l'Organisme Tiers Indépendant Seaqual et le film protecteur sur mesure produit directement en boutique via la machine La Factory.

Le Groupe continue également ses actions pour allonger la durée de vie de ses équipements grâce à des méthodes de reconditionnement innovantes pour ses équipements fixes et mobiles et à l'élargissement de son offre de smartphones reconditionnés.

Enfin, en 2021, Altice France a renforcé son engagement à sensibiliser ses parties prenantes et à donner les moyens à ses clients d'adopter une consommation responsable, en impliquant ses collaborateurs sur des thématiques de développement durable, en informant la population française sur les sujets socio-environnementaux et en réinventant son offre pour aider ses clients à être acteurs de leur consommation.

SFR a ainsi mis en ligne une page dédiée aux écocestes du numérique pour aider ses clients à réduire leur impact carbone. La mission "Keep it green" a été lancée par la Direction Marketing & Digital grand public de SFR pour favoriser la dimension environnementale dans les roadmaps et le périmètre opérationnel du groupe. La marque Red by SFR a lancé son plan d'action #Redsponsible, visant à proposer des solutions plus écologiques et à informer ses clients. Le pôle Media a étendu la couverture de l'actualité environnementale via sa participation à la COP26, à des émissions dédiées à la RSE ainsi qu'à son partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique à l'occasion du Congrès Mondial de la Nature. Des actions de sensibilisation ont également été mises en place sur différents sites du groupe à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable.

Axes d'amélioration continue :

- ◆ renforcer le suivi opérationnel des actions mises en place pour chaque risque identifié par le biais des fiches de risques
- ◆ associer plus étroitement les parties prenantes à la définition et à l'évaluation des actions de prévention et d'atténuation des risques
- ◆ réflexion sur la mise en place d'outils de suivi à distance

Mécanisme d'alerte

En 2021 le Groupe a continué à communiquer sur son dispositif d'alerte et une page spécifique Media et Télécoms sur l'Intranet a été dédiée au dispositif d'alerte. Les collaborateurs peuvent y trouver un guide relatif à l'utilisation du dispositif d'alerte et un formulaire d'alerte.

En complément de cette communication spécifique sur le dispositif de recueil d'alerte, le Groupe a plus largement intensifié sa communication relative à l'accompagnement des collaborateurs dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 qui a imposé des mesures sanitaires spécifiques au niveau national et modifié les conditions de travail des collaborateurs, tournées désormais vers le travail à distance.

Ainsi, un espace dédié est disponible sur Intranet pour sensibiliser et informer les collaborateurs des mesures mises en place par le Groupe.

Par ailleurs, est à disposition des collaborateurs un numéro d'appel de soutien avec une assistance sociale et psychologique. Plusieurs campagnes de mailing (également aux prestataires), de phoning ainsi que des ateliers santé ont été organisés tout au long de l'année 2021.

SFR RMC BFM intelcia